

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOU, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 6/2 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES EXTÉRIEURS : Société d'Economie Mixte (SEM) Nord.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal par délibération n° 25 et n° 2, respectivement des conseils municipaux des 18 Décembre 2013 et 2 Juillet 2014, a approuvé le projet de statut de la SEM Nord et a décidé une prise de participation au capital de la société à hauteur de 8.000 €.

Cette décision de participer à la constitution de la SEM Départementale a été prise pour faire face à un déficit d'ingénierie opérationnelle sur l'ensemble des territoires situés hors des périmètres des deux Communautés Urbaines de Lille et de Dunkerque.

Les métiers développés par la Société peuvent être présentés en cinq grandes familles :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage opérationnel : concerne les études préalables à la définition d'un projet d'aménagement ;

- l'aménagement : équipement de foncier à vocation habitat ou mixte, réalisation d'espaces publics , réalisation d'infrastructures (*voirie, ouvrages d'art, boucle numérique , loisirs, etc...*) ;

- l'aménagement à vocation économique et immobilier d'entreprises : équipement de foncier à vocation économique, restructuration et requalification de zones d'activités, développement d'immobilier d'entreprises et gestion d'une offre immobilière ;

- les superstructures : réalisation d'équipements publics à vocation communale et intercommunale, gestion technique et patrimoniale d'immobilier, assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite de schémas directeurs énergétique et d'accessibilité ;

- le renouvellement urbain, l'amélioration de l'habitat et la revitalisation de la ville : reconversion de friches industrielles suite à l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Régional, restructuration urbaine de quartier d'habitat ancien ou de centre-ville, restructuration immobilière complexe, mise en place de stratégies de revitalisation villageoise (*revalorisation du cadre bâti et mise en place de stratégies de développement avec mixité fonctionnelle*).

.../...

Il est rappelé que le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs et que les parts de la Ville dans le capital ne sont pas suffisantes pour permettre à la ville d'être directement représentée au sein du Conseil.

Dans ces conditions, et conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les petits porteurs telles que les collectivités se trouvant dans une situation identique à la nôtre seront réunis dans une assemblée spéciale représentée par un poste d'administrateur au Conseil d'administration.

Il convient alors que la Ville de Denain procède à la désignation de son représentant à l'Assemblée Spéciale, ainsi qu'aux assemblées générales.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », il est proposé à l'Assemblée de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public.

A L'UNANIMITÉ, l'Assemblée a décidé de procéder à cette nouvelle désignation par le vote à main levée.

■ Ont fait acte de candidature :

- Pour la liste « Fiers d'être Denaisiens » :
 - Monsieur COTTON Frédéric
- Pour la liste « Un nouveau souffle pour Denain » :
 - Monsieur FEDDAL Youssouf.

Après avoir procédé au vote à main levée,

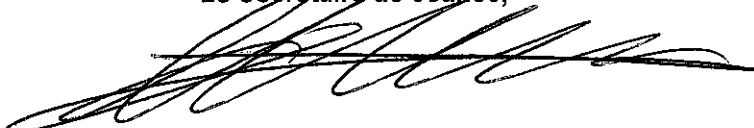
Résultats du scrutin :

■ Ont obtenu :

- Monsieur COTTON (liste « Fiers d'être Denaisiens ») : **29 VOIX**
- Monsieur FEDDAL (liste « Un nouveau souffle pour Denain ») : **2 VOIX**
- Abstentions : **4 (MM. WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART)**

Monsieur COTTON ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné représentant de la Ville de Denain à la SEM Nord.

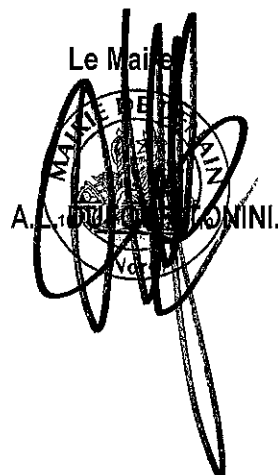
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....